

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achilles-
Cartier

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce

Le 19 mai 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227651001

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour les travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la CSEM et Bell-Canada dans la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke Est et la rue La Fontaine - Dépense totale de 24 041 102,75 \$, taxes incluses (contrat 20 493 000,00 \$ + contingences: 2 150 039,06 \$ + incidences: 1 398 063,70 \$) - Appel d'offres public no 10376 (6 soumissions)

ORIGINAL SIGNÉ

Paola Hawa
Vice-présidente

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227651001

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour les travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie, de massifs de la CSEM et Bell-Canada dans la rue De Champlain, entre la rue Sherbrooke Est et la rue La Fontaine - Dépense totale de 24 041 102,75 \$, taxes incluses (contrat 20 493 000,00 \$ + contingences: 2 150 039,06 \$ + incidences: 1 398 063,70 \$) - Appel d'offres public no 10376 (6 soumissions)

À sa séance du 20 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères ci-dessous :

- *Contrat de plus de 10 M\$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:
- un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 4 mai 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de l'eau potable au Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat, qui vise pour l'essentiel la reconstruction en plusieurs phases d'une conduite d'eau principale sous la rue De Champlain dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les travaux inclus au contrat prévoient aussi le remplacement de conduites d'eau secondaires et d'égout, des travaux de voirie, ainsi que la reconstruction d'infrastructures de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell Canada dans le secteur. Ils impliquent donc la collaboration avec plusieurs partenaires internes et externes.

L'appel d'offres public pour ce contrat est paru le 4 février 2022 et quatre addendas ont été émis au cours des semaines suivantes afin de répondre aux questions posées par

les preneurs du cahier des charges, qui ont été au nombre de 19. Au total, six soumissions ont été déposées. Après analyse, la soumission du plus bas soumissionnaire a été rejetée en raison de l'inadmissibilité de l'entrepreneur concerné, sa licence de la Régie du bâtiment du Québec étant non valide à la date de l'ouverture des soumissions.

Un écart de prix de 22,27 % favorable à la Ville a été constaté entre la soumission du deuxième plus bas soumissionnaire, qui a été jugée conforme, et l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres par la Direction de l'eau potable.

Les commissaires ont posé des questions, entre autres, sur les circonstances ayant conduit à l'avis d'inadmissibilité pour le plus bas soumissionnaire et sur l'absence de référence, dans le sommaire décisionnel, au montant de la soumission qui a dû, en conséquence, être rejetée. Le prix soumis par l'entrepreneur concerné ayant été le plus bas de tous les prix proposés dans le cadre de cet appel d'offres, avec une marge somme toute importante avec celui de l'adjudicataire, les membres étaient d'avis que cette information mériterait tout de même d'être rendue publique.

Des précisions ont également été demandées quant aux motifs de désistement invoqués par les 13 preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, au sujet des objets des addendas émis et de leur impact, et concernant les mesures de mitigation prévues pour limiter les entraves à la circulation dans le secteur visé, qui se trouve en bordure du pont Jacques-Cartier.

Les commissaires se sont enfin enquis des raisons pour lesquelles un écart avec l'estimé interne favorable à la Ville a été constaté dans ce cas-ci, alors que pour le processus d'octroi d'un contrat très similaire de la même Division et également soumis pour examen à la Commission aujourd'hui, on constate plutôt un écart défavorable à la Ville. Des clarifications ont été données quant aux méthodes d'estimation retenues dans les deux cas.

Dans l'ensemble, les explications fournies par les personnes représentant le Service de l'eau ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 10 M\$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe:*
 - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227651001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.